



## LA LETTRE DU MAIRE

---

Nous voici arrivés aux portes de l'été, et même si le fonctionnement réglementaire des collectivités locales est calé sur l'année civile, c'est encore et souvent la pause estivale qui est prise en compte pour faire le point et dresser des bilans, et d'autant plus cette année, avec deux élections d'enjeu national (présidentielles et législatives) qui prennent place avant cette pause estivale. Au moment où j'écris cette « lettre du maire », les élections présidentielles ont eu lieu, mais pas les élections législatives, qui n'interviendront que les 10 et 17 juin prochains...

Concernant les élections présidentielles, je suis particulièrement heureux de voir que les Marcquoises et les Marcquois se sont mobilisés, comme ils en ont l'habitude, et que le pourcentage de votants (89,9 % au premier tour, 90,64 % au second tour) place notre commune parmi les premières du département pour la participation électorale. Je gage qu'ils auront la volonté de confirmer cet engagement civique pour les élections législatives, ce qui devrait permettre à la commune d'obtenir une Marianne du Civisme, comme en 2007.

Les résultats des élections législatives conditionneront évidemment la politique générale de la Nation, mais également des orientations majeures pour ce qui concerne les collectivités locales : réforme des collectivités territoriales, intercommunalité, autonomie... A ce sujet, concernant le paysage territorial français, je continue à espérer, quelle que soit la prochaine majorité à l'Assemblée Nationale, que l'attachement des Français à la démocratie de proximité fera réfléchir le législateur et qu'on reviendra sur la réforme des collectivités territoriales qui dans son état actuel comporte des dispositions qui me semblent contraires à l'intérêt de nos administrés (entre autres la disparition des conseils généraux, la prééminence de très grandes intercommunalités imposées par l'Etat et leurs règles de fonctionnement, les modifications de certaines dispositions du vote lors des élections municipales dans les petites communes...).

### ✓ **Intercommunalité**

Concernant l'intercommunalité, le Préfet nous avait fait connaître la position de l'Etat : Cœur d'Yvelines, communauté de communes déjà constituée (7 communes : Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric) absorbera les 22 communes non encore regroupées du canton de Montfort-l'Amaury dans une intercommunalité rurale... L'adjonction de Gambais, un temps évoquée, ne se fera pas (cette commune sera rattachée au Pays Houdanais). Par contre, il semble quasiment certain que Coignières nous rejoindra... J'ai eu l'occasion de faire savoir mon étonnement et mon inquiétude quant à cette entrée « surprise ». Initialement, le projet

intercommunal au niveau du département établi par le Préfet prévoyait que Coignières et Maurepas constituent une intercommunalité à deux : mais le Conseil Municipal de Coignières a émis le souhait à la majorité d'intégrer « notre » communauté de communes et il semble que nos communes n'auront pas leur mot à dire : le Président de Cœur d'Yvelines, Bernard Joppin, maire de Neauphle-le-Château et notre Conseiller Général Hervé Planchenault ont émis un avis favorable auprès du Préfet en réponse à la demande de Coignières.

Les arguments qui ont été développés pour l'entrée de Coignières sont les suivants :

- Coignières n'a que 4500 habitants (moins que Beynes ou Jouars-Pontchartrain),
- Plus de 50 % de son territoire sont constitués de terres agricoles et de bois,
- Le potentiel de développement économique important que cette commune pourrait apporter à notre communauté de communes,
- Accessoirement, une intercommunalité à deux (Coignières + Maurepas) n'aurait pas de sens.

Pour ma part, je continue à penser que :

- avec ses 30 % de surface occupés par des zones commerciales, artisanales et d'activités, Coignières ne ressemble pas à nos communes,
- en termes de bassin de vie je ne vois pas ce que la majeure partie de notre territoire a en commun avec Coignières,
- le lissage à venir des taux de fiscalité locale qui se fera dans un premier temps au détriment des Coignériens pourrait nous valoir quelques surprises dans un second temps.
- sur le sens d'une intercommunalité à deux, je ne vois pas pourquoi cela aurait un sens dans les Yvelines pour Maisons-Laffitte et le Mesnil-le-Roi et pas pour Maurepas et Coignières...
- le fait de présenter comme argument le pourcentage de terres agricoles et de bois d'une commune et son potentiel de développement économique pourrait justifier de nous voir un jour aspirés par de grandes collectivités : Plaisir ou Maurepas ne sont pas si éloignées de nous, elles correspondent à ces critères et pour Plaisir on peut trouver certaines cohérences de bassin de vie ; même si leur démographie n'a rien à voir avec celle de Coignières, je pressens que l'argument du nombre d'habitants sera vite balayé si la volonté de l'Etat est toujours de voir se mettre en place des intercommunalités de plus en plus « lourdes » en terme de population.

Dernière inquiétude : la représentation des communes telle qu'elle existait auparavant dans Cœur d'Yvelines (une commune, une voix, quelle que soit sa population) ne sera plus autorisée par les nouveaux textes, s'ils sont pérennisés (c'est pour moi une raison supplémentaire de remettre en cause la loi de réforme des collectivités territoriales). La représentation se fera en fonction du nombre d'habitants, et les 21 plus petites communes (dont Marcq) auront un représentant chacune, mais les 10 plus grandes se partageront 38 représentants (comme l'a dit un maire « on ne

pèsera pas lourd »)... Certes, il nous a été assuré qu'une sorte de conseil des maires sera institué avec un avis consultatif, mais j'ai quelques interrogations sur la qualité de la « consultation », ne serait-ce qu'au travers de la manière dont semble se décider l'entrée de Coignières à nos côtés...

### ✓ **Travaux à Marcq :**

#### • **L'Eglise Saint-Rémy :**

Les travaux prévus dans le cadre du contrat rural à l'église Saint-Rémy, sont terminés, y compris les reprises de façade avec remplacement de pierres de taille et réalisation de joints en mortier... Pour ce qui concerne les vitraux qui avaient été déposés, ils ont été restaurés et remis en place ; toutefois, les verriers nous ont signalé et montré des signes de faiblesse sur pratiquement tous les autres panneaux de vitraux, et nous aurons certainement à envisager des restaurations de l'ensemble, peut-être sur deux exercices, en espérant pouvoir bénéficier de subventions. Actuellement, une équipe d'administrés bénévoles travaille certains jours au nettoyage de l'intérieur de l'église, et il y a de quoi faire !!!

Nous souhaitons toujours l'organisation d'une cérémonie d'inauguration des travaux, peut-être articulée en deux parties (concert et messe), comme cela s'est fait à l'église de Thiverval-Grignon en décembre 2011.

#### • **Travaux de voirie en cours et à venir :**

**Pose d'une borne d'incendie au carrefour de la rue des Champs et de la Grande Rue :** ce chantier a nécessité le remplacement de la canalisation d'eau propre entre la rue du Puits perdu et la rue des Champs par une canalisation de plus grand diamètre.

**Réfection de la rue de l'Eglise et de la descente du chemin de l'Enfer :** suite au chantier d'enfouissement des réseaux aériens rue de l'Eglise, des travaux de réfection de voirie sont prévus à l'été et à l'automne, dans le cadre d'un nouveau programme triennal de voirie (2012-2013-2014) ; des travaux sont également prévus au niveau de l'entrée de ville rue d'Andelu (accessibilité riverains et protection du cheminement piétonnier), et la mise en place d'un dispositif de ralentissement à l'entrée-est du village sur la RD 119 (Grande Rue); concernant celui-ci, d'après une toute récente information, il semble que le service routes du CG 78 ne nous autorisera pas à créer un rétrécissement de chaussée ou une chicane, mais opterait pour un plateau-ralentisseur : si celui-ci avait pu ressembler à ceux qui existent à la Bardelle à Vicq, la proposition me conviendrait, mais il semble que les dispositifs autorisés maintenant ne permettent pas des ruptures de pentes supérieures à 7 %, et j'aurai donc préféré un rétrécissement de chaussée. Toutefois, nous sommes obligés de respecter cette demande pour améliorer la sécurité sur cette entrée de village et au niveau du carrefour entre la rue des Fontenelles et la Grande Rue.

#### • **Entretien de l'éclairage public et éclairage d'équipements communaux :**

Nous sommes actuellement en contact avec des entreprises pour qu'elles nous proposent un contrat

d'entretien et un devis de remplacement des éclairages du stade Marie Leblan, sachant que le SEY (Syndicat d'Electricité des Yvelines) soumet actuellement aux communes adhérentes une proposition de même nature.

• **Abribus :**

Les travaux de construction de l'abribus prévu au croisement de la rue du Puits Perdu et de la Grande Rue devraient avoir lieu durant l'été.

• **Mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite :**

Dans le cadre de cette mise aux normes qui doit être effective en 2015, un dossier de subventionnement a été déposé pour créer un bloc sanitaire accessible en mairie (au rez-de-chaussée car actuellement le seul bloc sanitaire est à l'étage) et pour créer un bloc sanitaire supplémentaire à l'école (le bloc sanitaire existant étant insuffisant pour une soixantaine d'élèves et ne permettant pas l'accès en fauteuil).

• **Récupération des verres sur le parking du stade Marie Leblan :**

Le conteneur de récupération des verres a été déplacé du parking de la Salle Michel Cacheux vers le parking du stade Marie Leblan. Le nouvel équipement est un conteneur enterré.

• **PLU :**

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de son passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme), les commissions urbanisme et appel d'offres recevront en mai trois bureaux d'études afin de retenir celui qui nous assistera dans l'élaboration du PLU de Marcq.

• **PCS :**

Une première réunion interne concernant la mise en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a eu lieu : je rappelle que ce dispositif est obligatoire pour les communes se trouvant dans un périmètre soumis à un risque naturel ou technologique, mais qu'il pourrait être étendu à l'ensemble des communes, dans le cadre de procédures de type sécurité « neige et grand froid », sécurité épidémiologique ou autres. La commune de Marcq étant située dans le périmètre d'étude d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) lié au stockage souterrain de gaz Storengy nous avons obligation de mettre en place ce PCS.

• **Sécurité, dégradations, nuisances :**

Vous trouverez dans cette gazette une petite note de rappel sur ces sujets.

Bel été à toutes et à tous

**Pierre SOUIN**